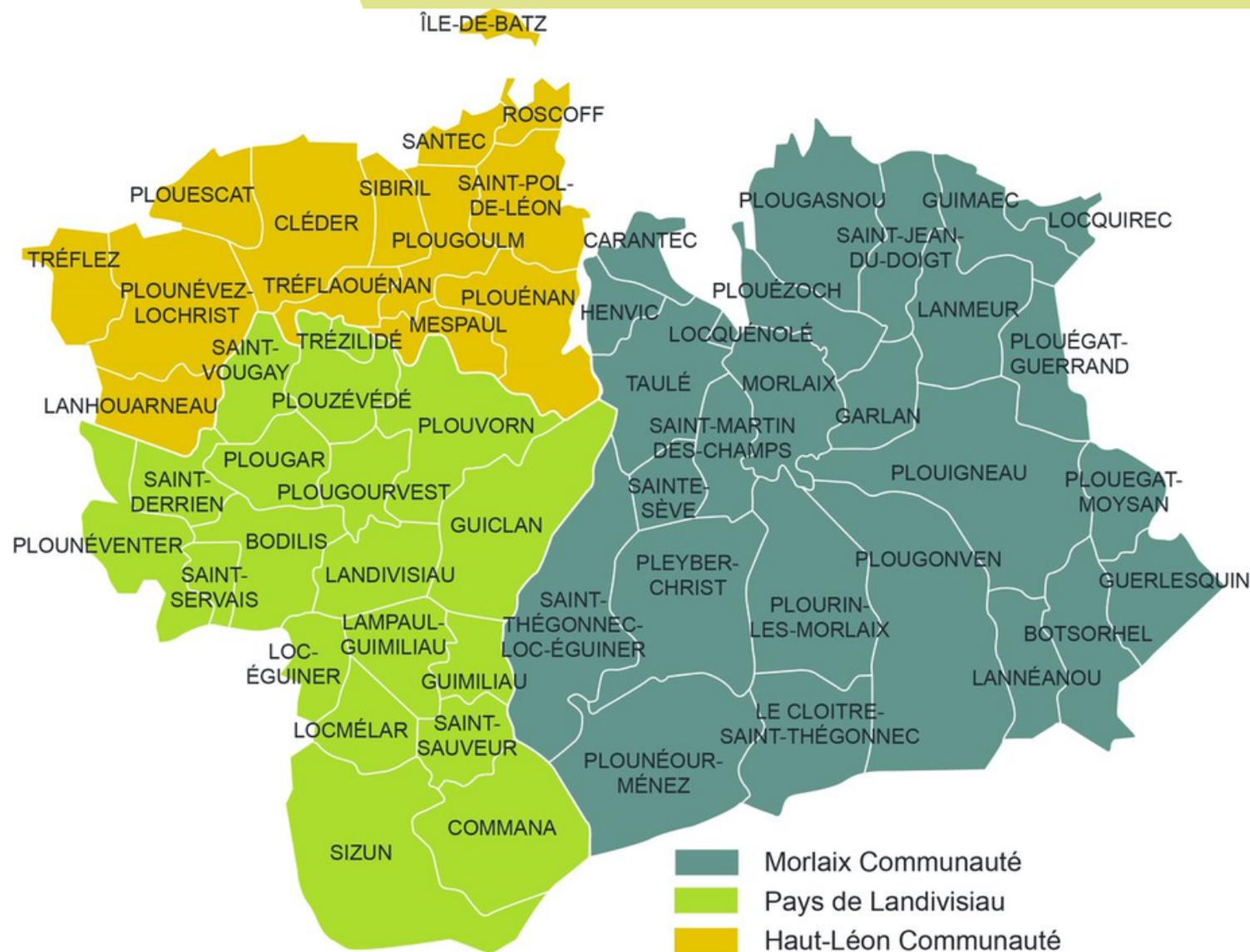


SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE MORLAIX



CHARTRE DE GOUVERNANCE





LE SCOT

OBJECTIFS DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE

Depuis le 21 avril 2022, le PÉTR du Pays de Morlaix est compétent pour l'élaboration, l'approbation et l'évolution du schéma ou des schémas de cohérence territoriale sur son territoire.

Par ce transfert de compétence, les EPCI entendent porter des ambitions communes pour le territoire, et affirment la volonté de construire et mettre en œuvre une stratégie d'aménagement concertée et partagée, en veillant à un développement équilibré et soutenable à l'échelle du Pays de Morlaix.

Le Pays de Morlaix a délibéré le 31 août 2022 sur la prescription du SCOT. Son élaboration nécessite la mise en place d'une gouvernance spécifique. Elle repose sur la participation active des acteurs du projet qui sera un élément facilitateur de l'adhésion à ce document et ensuite de son application.

Cette gouvernance est orientée par les délais contraints induits par la Loi Climat et Résilience, qui imposent de conduire la démarche à un rythme soutenu.

Elle vise à optimiser le nombre de réunions tout en assurant un partage et une appropriation large des réflexions.

La présente charte de gouvernance présente la méthodologie de collaboration entre élus, institutions publiques et partenariales permettant de réaliser le schéma.

Elle a pour objet de caractériser la fonction de chaque instance de concertation et de validation composant la gouvernance du SCOT :

- Comité syndical
- Comité de pilotage
- Comité territorial
- comité technique
- Réunions PPA
- Réunions publiques, tables rondes

Chaque instance est associée tout au long du processus d'élaboration du document : Projet d'aménagement stratégique (PAS), Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), et annexes



LE SCOT

LES MODALITES DE GOUVERNANCE : LES INSTANCES POLITIQUES ET PARTENARIALES MISES EN PLACE

Les instances de pilotage et d'élaboration de la maîtrise d'ouvrage

o Le Comité Syndical

Le Comité Syndical est constitué de 16 délégués issus des EPCI (8 représentants de Morlaix Communauté, 4 représentants de Haut-Léon Communauté, 4 représentants de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau).

Il est présidé par le Président du Pays.

En application du code de l'urbanisme l'organe délibérant du PETR du Pays de Morlaix prescrit le SCOT. Le Comité Syndical tient un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique. Il arrête et approuve le SCOT.

o Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est constitué des 8 membres du bureau du PETR du Pays de Morlaix (4 représentants de Morlaix Communauté, 2 représentants de Haut-Léon Communauté, 2 représentants de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau). Il est présidé par l'élu délégué en charge du SCOT.

Instance resserrée, il est chargé de garantir la prise en compte des objectifs des EPCI, d'organiser le travail, de valider les grands choix, et d'assurer la cohérence globale du projet.

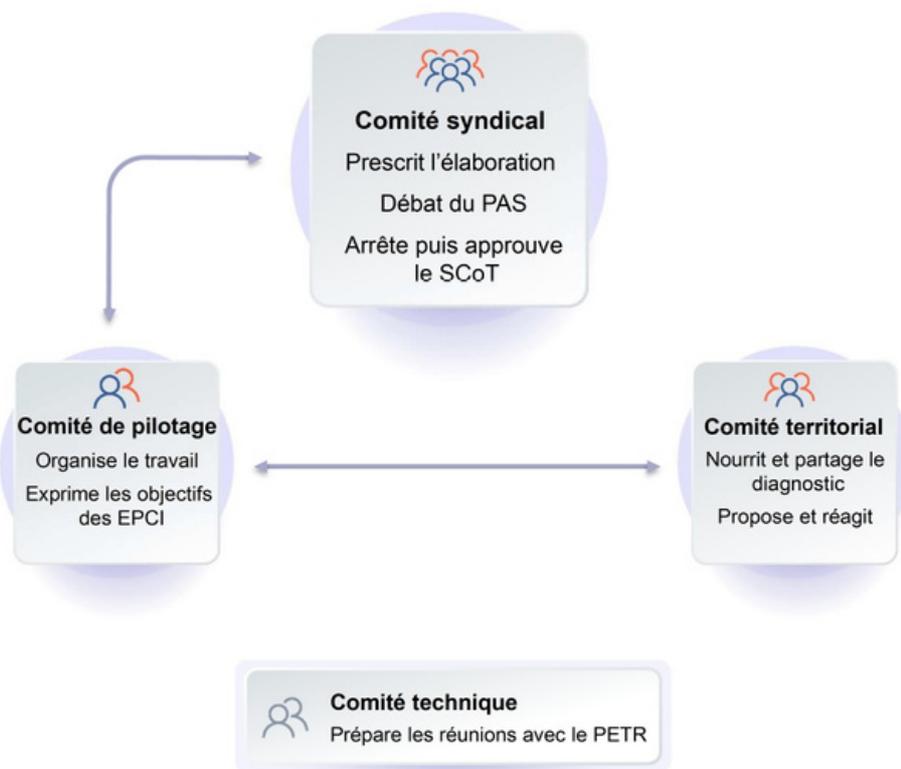
o Le Comité territorial

Le Comité territoriale est composé des maires des 59 communes ou de leur représentant. Mobilisé tout au long de la démarche, il nourrit, débat et oriente les décisions. C'est aussi une instance d'information, de sensibilisation et d'approfondissement de certaines thématiques.

o Le comité technique

Le Comité technique est composé de la direction du Pays, du chef de projet SCOT du Pays, des chargés de mission PLUI des EPCI, des représentants de l'Adeupa. Peuvent y être associés des techniciens spécialisés en fonction des thématiques abordées.

Il assure le suivi technique du projet. Il fait régulièrement le point sur l'état d'avancement des travaux, et prépare les réunions.





LE SCOT

LES MODALITES DE GOUVERNANCE : LES INSTANCES POLITIQUES ET PARTENARIALES MISES EN PLACE

Les instances de travail partagé et de concertation

o Les Personnes Publiques Associées

La liste des Personnes Publiques associées est définie par le code de l'urbanisme.

Le comité syndical du Pays a décidé d'y associer des membres supplémentaires.

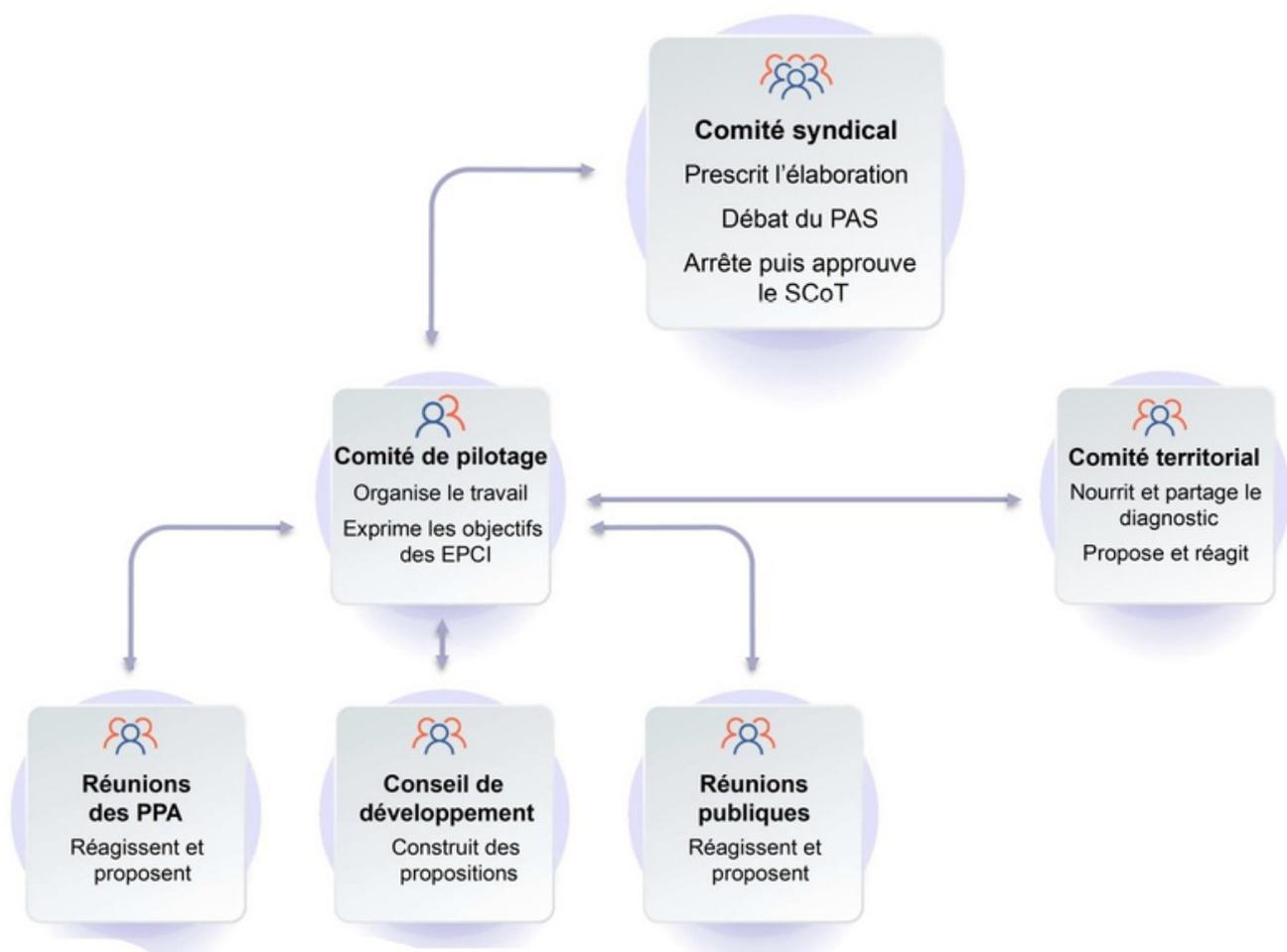
L'objectif de ces associations est de laisser l'opportunité aux PPA d'être force de proposition. Pour cela des thématiques de réflexions prioritaires et pouvant faire l'objet d'ateliers spécifiques seront définis avec les PPA.

o Les réunions publiques et tables rondes

Des réunions publiques seront organisées et réparties sur le territoire afin d'informer, sensibiliser les habitants.

o Le Conseil de développement

Actuellement composé de 60 membres, le conseil de développement est invité à construire des propositions sur les sujets qui lui sembleront prioritaires.





LE SCOT

LES MODALITES DE GOUVERNANCE : LES INSTANCES POLITIQUES ET PARTENARIALES MISES EN PLACE

L'Assistance à maîtrise d'ouvrage

o L'ADEUPA - l'agence d'urbanisme Brest-Bretagne

L' ADEUPA accompagne le Pays dans l'élaboration du SCOT. Dans le cadre de son programme de travail pluriannuel, il met à disposition du Pays une équipe composé d'experts en aménagement, habitat, économie, urbanisme, environnement, cartographie et système d'information géographique.

L'Adeupa construit les supports, alimentent les échanges et participe à la veille règlementaire.

o Les bureaux d'études

Sur des sujets spécifiques tels que l'évaluation environnementale, la sécurité juridique du document, etc. le Pays de Morlaix sera assisté par des bureaux d'études.

En synthèse

Maîtrise d'œuvre et AMO

Intervenants extérieurs
Bureaux d'études
Universitaires, chercheurs ...

Partenaires et habitants

Conseil de développement

Population

Associations locales

Personnes Publiques Associées
L132-7 & L132-8 & R143-5 CU

Maîtrise d'ouvrage

Comité syndical
16 élus

Bureau syndical – Comité de pilotage

Comité territorial
59 maires

Concertation

Ateliers thématiques

Réunions publiques

Conseil de développement